

Rapport annuel
2009-2010

polyvalence

professionnalisme

compétence



**ORDRE PROFESSIONNEL DES
TECHNOLOGISTES MÉDICAUX
DU QUÉBEC**

Table des matières

Gouvernement du Québec conseil exécutif	3
Rapport de la présidente	4
Le conseil d'administration de l'Ordre 2009-2010	6
Activités du conseil d'administration 2009-2010	7
Activités du comité exécutif	8
Activités du comité de la formation	8
Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis	9
Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle	12
Activités relatives à l'inspection professionnelle	13
Activités relatives à la formation continue	15
Congrès	16
Activités relatives au bureau du syndic	17
Activités du comité de révision	17
Activités du conseil de discipline	18
Activités du comité des normes	20
Activité du comité des communications	21
Activité du comité jeunesse	22
Autres activités	22
Renseignements généraux	23

Rapport du vérificateur et états financiers

Rapport du vérificateur	25
Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	26
Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	27
Bilan au 31 mars 2010	28
Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	29
Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	30
Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2010	37

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
CONSEIL EXÉCUTIF**

M. Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre responsable de l'application
des lois professionnelles,

Kathleen Weil
Québec, juin 2010

Madame Kathleen Weil

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activité de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Nathalie Rodrigue TMRT

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2010

M. Jean-Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nathalie Rodrigue TMRT

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.
Montréal, juin 2010



Rapport de la présidente

Plusieurs projets se sont concrétisés au cours de l'année 2009-2010. La mise en application de nos orientations stratégiques 2009-2012 a de fait eu une incidence majeure sur cette première année : de nombreux projets sont devenus réalité, d'autres sont en bonne voie pour la prochaine année. C'est donc avec fierté que je vous présente nos réalisations et les projets en cours.

Mandat de protection du public

Pour une deuxième année consécutive, les membres de l'inspection professionnelle ont procédé à des vérifications de l'exercice de la profession auprès de plus de 800 technologistes médicaux. La nouvelle approche, axée sur les

« membres », permet de transmettre un rapport d'inspection personnalisé à chacun d'eux. Des travaux ont débuté aux fins d'informatiser le processus d'inspection professionnelle et la production des rapports.

En ce qui concerne le développement professionnel, les membres du comité ont travaillé à la mise en place d'une plateforme Internet visant à faciliter l'accessibilité à la formation partout dans la province, en tout temps. Les premières activités seront offertes en avril 2010.

Le comité des normes a publié la deuxième édition des règles de pratique, *La qualité dans les laboratoires de biologie médicale*. Il a pour-

suivi ses travaux de mise à jour des règles de pratique *Prélèvements de sang par ponction capillaire pour fins d'analyse et Transport et conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*. Il a aussi amorcé ses travaux de création de règles de pratique portant sur les analyses d'urine en biochimie.

Nous nous sommes assurés que les personnes qui exercent des activités réservées aux technologistes médicaux sans être membres de l'Ordre soient poursuivies pour pratique illégale.

Plusieurs règlements ont été mis en vigueur cette année, en l'occurrence : *Autopsie, dons d'yeux et de tissus, Prélèvements par orifices artificielles, Représentation au conseil d'administration et Délimitation des régions électorales*.

Nous avons repris nos travaux avec l'Association des pathologistes du Québec en vue de la reconnaissance de la pratique avancée des technologistes médicaux en pathologie

et en cytologie et de l'instauration d'une formation universitaire d'assistant pathologiste.

Cette année, nous avons reçu plusieurs demandes de diplômés universitaires souhaitant intégrer notre Ordre; toutefois, ceux-ci ne détenant pas le diplôme donnant ouverture au permis, ils ne sont pas admissibles. Nous avons demandé à l'Office des professions du Québec de mettre en application la suggestion du Groupe Bernier présentée dans le deuxième rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines (2002) en ce qui a trait à l'encadrement de la pratique en laboratoire médical : « Qu'une étude soit réalisée sur le rôle et les fonctions des divers intervenants et sur l'encadrement professionnel requis dans les laboratoires de biologie médicale, incluant le secteur de la génétique humaine. »

Le comité ad hoc sur la formation universitaire en médecine transfusionnelle a déposé son rapport. Ce rapport sera transmis à la Chaire de médecine transfusionnelle de l'Université de Montréal afin que l'intérêt et les possibilités de mettre en place cette formation soient examinés. Un autre comité ad hoc a achevé ses travaux sur la révision de notre Code de déontologie.

Nous avons par ailleurs réuni tous les intervenants au sein de l'Ordre afin d'échanger des points de vue sur la planification stratégique de l'Ordre, de faire état des préoccupations des diverses instances et de mettre en commun l'expertise de chacun.

Visibilité de l'Ordre

La tournée provinciale de l'Ordre, qui a pour but de présenter nos orientations stratégiques 2009-2012 et de répondre aux questions de nos membres, nous a permis de rencontrer 344 membres de partout dans la province. Nous avons été présents dans 11 villes et, par visioconférence, nous avons pu joindre nos membres dans 17 autres villes du Québec.

Nous avons en outre formé des membres ambassadeurs qui visitent les écoles secondaires afin de faire la promotion de la profession de technologiste médical auprès des jeunes en choix de carrière. Nous continuons notre promotion dans les salons Formation Carrière de Québec et de Montréal, ainsi qu'auprès des professionnels en orientation scolaire et professionnelle.

Au printemps dernier, la tension qui a entouré la reprise des tests de marqueurs HER-2 et ER-PR pour le traitement du cancer du sein a permis de mieux faire connaître le rôle des technologistes médicaux dans les laboratoires de pathologie. L'absence de contrôles externes de la qualité dans le cas des laboratoires effectuant ce type de tests a eu pour conséquence que plus de 2700 tests ont dû être repris par le laboratoire Phénopath de Seattle, aux États-Unis. Les résultats de la reprise de ces tests ont confirmé que le travail des technologistes médicaux était adéquatement effectué et



que le problème résidait dans l'interprétation des résultats par les pathologistes, ces derniers utilisant différents seuils de positivité, en l'absence de normes québécoises clairement établies. Du fait de la gravité de la situation, deux directives ministérielles ont été édictées, la première obligeant les laboratoires de pathologie à se doter d'un contrôle externe de la qualité s'ils procèdent à ce type d'analyses, et la deuxième portant sur l'urgence de remplacer et de perfectionner les équipements dans les laboratoires de pathologie.

Planification de la main-d'œuvre

Les travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux portant sur la planification de la main-d'œuvre, prévus à l'automne 2009 et auxquels nous collaborons, ont été reportés en raison des activités liées à la grippe A(H1N1). Ils devaient reprendre en janvier : nous sommes par conséquent dans l'attente du début de ces travaux.

Afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre, et outre nos efforts auprès des étudiants en choix de carrière, nous avons travaillé à favoriser l'intégration des personnes ayant étudié à l'étranger afin qu'elles puissent obtenir un permis de l'Ordre et accéder au marché du travail plus rapidement. Nous avons ainsi conçu, avec le soutien financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, des outils d'évaluation des compétences des personnes formées à l'étranger. Ces outils seront utilisés pour la spécification des directives émises par l'Ordre relativement à la formation exigée, dans les cas où le candidat déclare avoir de l'expérience. L'accessibilité à la formation d'appoint demeure en effet l'obstacle majeur que rencontrent les immigrants dans leurs démarches pour l'obtention d'un permis de l'Ordre, et cette difficulté pourrait constituer un frein à l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) entre la France et le Québec.

Nous avons également débuté les travaux visant à faciliter la réintégration à l'Ordre des personnes n'ayant pas travaillé dans un laboratoire de biologie médicale depuis plus de cinq (5) ans. Les nouveaux mécanismes devraient être mis en œuvre au cours de la prochaine année.

Mobilité de la main-d'œuvre

En ce qui a trait à l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, nous avons terminé l'étude comparative de nos programmes et fait parvenir à notre contrepartie française une proposition d'arrangement de reconnaissance mutuelle. Nous sommes en attente de sa réponse.

En ce qui concerne la mise en application du chapitre 7 de l'*Accord du commerce intérieur (ACI)* sur la mobilité de la main-d'œuvre, nous attendons la mise en vigueur de notre règlement « permis sur permis ».

Je suis très fière de toutes les réalisations de l'Ordre au cours de la dernière année, et je tiens à remercier nos administrateurs, les membres des comités et les employés du siège social pour leur excellent travail. Je remercie aussi tous les technologistes médicaux pour leur professionnalisme, qui ne se dément pas quelles que soient les conditions dans lesquelles ils exercent. Leur travail est remarquable et il contribue au maintien de la santé de la population.

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T.



Le conseil d'administration de l'Ordre 2009-2010

À la suite de la modification de notre réglementation sur la représentation au conseil d'administration, ce dernier se compose de 19 administrateurs, dont 15 technologistes médicaux élus. Les administrateurs élus avant le 10 septembre 2009 demeureront en fonction jusqu'à leur démission ou jusqu'à l'expiration de leur mandat comme représentants de la région de leur domicile professionnelle.

Les administrateurs élus élisent par suffrage le président de l'Ordre. Cette élection a lieu à l'expiration du mandat du président sortant, à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration, laquelle se tient après l'assemblée générale annuelle qui suit l'élection des administrateurs.

Membres du conseil d'administration

Julie Ruel, T.M.
(Bas-Saint-Laurent –
Gaspésie)
Nommée le 14 janvier
2008

Élise Desbiens, T.M.
(Saguenay-Lac-Saint-Jean)
Élu le 14 juin 2008

M.-Debbie Provencher, T.M.
(Québec)
Élu le 3 juin 2007

Alain Fafard, T.M.
(Québec)
Élu le 3 juin 2007

Nathalie Rodrigue, T.M.,
Présidente
(Québec)
Élu le 3 juin 2007

Christiane Lemay, T.M.
(Québec)
Élu le 3 juin 2007

Poste libre
(Mauricie – Bois-Francs)

Stéphane Lemire, T.M.
(Mauricie – Bois-Francs)
Élu le 14 juin 2008

Bruno Houde, T.M.
(Estrie)
Élu le 3 juin 2007

Poste libre
(Montréal)

Samuel Caron, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2008

Suzanne D. Dion, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2008

Doris Levasseur Bourbeau,
T.M.
(Montréal)
Nommée le 14 juin 2008

Poste libre
(Montréal)

Richard Charette, T.M.
(Laurentides)
Élu le 14 juin 2008

Dave Laflamme, T.M.
(Montréal)
Élu le 14 juin 2008

Poste libre
(Montréal)

Marjolaine Brault, T.M.
(Outaouais)
Nommée le 3 juin 2007

Marcelle Latreille, T.M.
(Nord-Ouest - Nouveau-
Québec)
Élu le 14 juin 2008

Doris Masson, T.M.
(Côte-Nord)
Élu le 3 juin 2007

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Francine Daigle, nommée le 14 juin 2008

Marcel Beauchemin, nommé le 3 juin 2007

Marie Poitras, nommée le 14 juin 2008

Francine Desbiens, nommée le 3 juin 2007

Au cours de l'année 2009-2010, les membres du conseil d'administration ont tenu cinq réunions ordinaires. L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre aura lieu le 12 juin 2010.

Les employés de l'Ordre au 31 mars 2010

Direction générale

Alain Collette, avocat, directeur général et secrétaire

Diane Lapointe, adjointe administrative à la direction

Services professionnels

Mamour Diouf, T.M., coordonnateur du développement professionnel

Rose-Marie Moreno, T.M., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Manon Tanguay, secrétaire administrative

Josée Lefrançois, secrétaire administrative des services professionnels

Comptabilité

Diane Alain, comptable

Conseiller juridique externe : M^e Marie Cossette, de la firme Langlois, Kronström, Desjardins

Activités du conseil d'administration 2009-2010

Lors des différentes réunions du conseil d'administration, les administrateurs ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, notamment :

- Nomination de membres aux différents comités et fonctions de l'Ordre;
- Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers;
- Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autre somme dont ils sont redevables;
- Adoption du *Règlement sur le conseil d'administration, les assemblées générales et le siège social de l'Ordre*, ainsi que du *Règlement sur la représentation au conseil d'administration de l'Ordre*;
- Adoption du *Règlement sur les autorisations légales qui donnent ouverture aux permis de l'Ordre*;
- Adoption de la politique concernant les affaires du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée annuelle;
- Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2010-2011;
- Adoption de la nouvelle édition des règles de pratique *La qualité dans les laboratoires de biologie médicale*;
- Adoption du projet de formation en ligne;
- Adoption du Guide du nouveau T.M.;
- Imposition de cours et de stages à des titulaires de permis voulant réintégrer l'exercice après plus de cinq (5) ans;
- Décision de poursuivre trois personnes pour usurpation de titre et pratique illégale;
- Octroi du titre Fellow technologiste médical à Mme Louise Vu, T.M.



Activités du comité exécutif

Comité Exécutif

Nathalie Rodrigue, T.M., R.T., présidente

Bruno Houde, T.M., vice-président

Samuel Caron, T.M., trésorier

Christiane Lemay, T.M., administrateur

Marcel Beauchemin, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Au cours de ses 14 réunions, le comité exécutif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion courante, en l'occurrence :

- Gestion financière de l'Ordre;
- Nominations aux différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions;
- Adoption des recommandations du comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale;

- Audition des demandes de révision des décisions du comité d'admission quant au refus de reconnaître l'équivalence de diplôme ou de formation ou de reconnaître l'équivalence en partie;
- Émission de permis de technologiste médical exerçant en biologie médicale ou en cytopathologie;
- Émission de dispenses conformément au *Règlement sur une activité de formation des technologistes médicaux*;
- Approbation de l'image graphique de différents produits de promotion de la profession;
- Préparation et analyse des dossiers soumis au conseil d'administration et suivi.

Activités du comité de la formation

Comité de la formation

Jeanne Desmeules, T.M.

Sophie Verdon, T.M.

Représentantes de la Fédération des cégeps

Johanne Brown Mattioli, T.M.

Silvie Lesieur

Représentante du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Louise Brunelle

Secrétaire

Alain Collette, avocat

Mandat

Dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, examiner les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. Par « qualité de la formation », on entend l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le comité a tenu une réunion.

Le comité a discuté du besoin croissant de professionnels, du projet de révision du programme donnant ouverture aux permis de l'Ordre et visant entre autres à répondre aux nouvelles pratiques professionnelles, ainsi que des difficultés liées à l'organisation des stages.

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis et à l'émission des permis

Comité d'admission

Brigitte Chevrier, T.M., présidente

Johanne Brown Mattioli, T.M.

Étienne Caron, T.M.

Isabelle Rioux, T.M.

Kavin Larouche, T.M.

Personnel de soutien : Alain Collette, avocat

Le comité a pour mandat de rendre une décision quant aux demandes de permis, sur la base de l'équivalence de diplôme et de la formation. Il examine en outre les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement et transmet ses recommandations au conseil d'administration. Le comité a tenu quatre réunions.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	3	3	0	0
hors du Canada	3	0	3	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 6

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0	0
hors du Canada	79	11	48	20	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	48
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 48

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	11
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis : 11

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe i de l'article 94 du Code des professions déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Demandes de délivrance	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de demande fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du <i>Code des professions</i>	257	253	2	2
de demande fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de diplôme	3	3	0	0
de demande de permis fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	11	11	0	0

Au cours de l'exercice, le comité s'est assuré que ses processus étaient conformes aux *Principes en matière de reconnaissance d'une équivalence de diplôme et de formation acquise hors du Québec* auxquels l'Ordre a adhéré.

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec déploie des efforts pour l'intégration des personnes formées à l'étranger, tout en garantissant la protection du public. À cet égard, outre les outils déjà mis en œuvre, un outil permettant d'évaluer les acquis expérientiels de chacun des candidats et d'identifier les compétences à mettre à niveau a été conçu avec le soutien financier du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles.

De fait, malgré les outils existants, nous avons constaté que l'analyse des demandes faites par le comité d'admission était relativement limitée, le comité prenant ses décisions en fonction des seuls documents informatifs fournis par le candidat. Il évalue donc le présumé savoir du candidat et ce que ce dernier déclare savoir faire. Cependant, les constats du comité, appuyés par ceux des représentants des cégeps qui ont formé les candidats adressés par l'Ordre, révèlent que les lacunes se situent au plan du savoir-faire réel et du savoir être, lesquels varient d'un individu à l'autre. L'outil mentionné ci-dessus, basé sur des cas concrets, permettra d'étayer les évaluations du comité.

À la suite de la signature, par le gouvernement français et le gouvernement québécois, d'une entente de mobilité professionnelle entre les deux États, l'Ordre a entrepris des démarches afin de conclure un Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications (ARM) avec ses contreparties françaises. Nous avons ainsi procédé à la vérification du caractère globalement équivalent du champ de pratique et des titres de formation de la profession de technologiste médical au Québec et en France, et avons soumis une proposition d'ARM à nos interlocuteurs français.

En ce qui concerne la mise en application du chapitre 7 de l'*Accord sur le commerce intérieur*, un projet de règlement « permis sur permis » a été approuvé par le conseil d'administration. Nous sommes en attente de sa mise en vigueur par le gouvernement.

Enfin, mentionnons que l'Ordre a été finaliste du Prix Maurice-Pollack pour l'accès à l'égalité en emploi, l'aménagement de la diversité ethnoculturelle et l'adaptation des services en milieu de travail dans la catégorie « entreprises ou organismes des secteurs public et parapublic ».



Activités relatives à la garantie d'assurance responsabilité professionnelle

En s'inscrivant au Tableau, les membres adhèrent à un programme d'assurance responsabilité professionnelle. À cet effet, l'Ordre a signé une entente avec La Capitale. La prime annuelle par membre est de 12,26 \$.

Le montant de la garantie est de 1 000 000 \$ par sinistre, et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Les étudiants inscrits au registre de l'Ordre sont également couverts dans le cadre de leur stage par cette assurance et, s'il y a lieu, en tant qu'externes.



Activités relatives à l'inspection professionnelle

Comité d'inspection professionnelle

Diane Gingras, T.M., présidente

Lise Couture, T.M., secrétaire

Jacynthe Boudreau, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Coordination : Rose-Marie Moreno, T.M.

Le mandat du comité d'inspection professionnelle consiste à surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, dans le respect d'un programme bien défini. Il s'agit d'un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public grâce à l'information et à l'appui apporté au membre dans l'exercice quotidien de sa profession. C'est un moyen privilégié de sensibiliser le membre à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

La philosophie sur laquelle se fonde l'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

« La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche. »

Le comité a tenu cinq réunions au cours de l'année. Outre l'information fournie et l'appui apporté aux technologistes médicaux, signalons également la vérification de l'exercice de la profession par l'envoi de questionnaires d'auto-évaluation et par des visites auprès des membres.

Inspecteurs

Élaine Boivin, T.M.

Jacynthe Boudreau, T.M.

Lise Couture, T.M.

Marilyn Leclerc Côté, T.M.

Doris Levasseur Bourbeau, T.M.

Maude Gagnon, T.M.

Céline Gauvin, T.M.

Diane Gingras, T.M.

Sylvie Laberge, T.M.

Vicky Murray, T.M.

Emanuel Settecasi, F.T.M.

Jocelyne Tremblay, T.M.

Les recommandations faites aux membres s'appuient sur les normes et les règles de la pratique de technologiste médical, les normes instaurées par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux, ainsi que les règlements de l'Ordre. Les observations sont apportées dans le cadre de la pratique des membres et tout au long des étapes pré-analytiques, analytiques et post-analytiques des processus d'analyse.

Cette année, les principales observations transmises aux membres visités et ciblant des pratiques jugées non conformes portaient sur les points ci-après :

Au niveau pré-analytique :

- Le respect des procédures relatives au transport et aux conditions de conservation des spécimens
- L'évaluation adéquate des spécimens et l'application des critères d'acceptation et de rejet de ceux-ci

Au niveau analytique :

- L'adoption de mesures nécessaires à la protection de leur personne et de celle des autres
- La manipulation des produits chimiques et biologiques, des colorants, des réactifs et autres solutions conformément à la législation SIMDUT
- La préparation et la conservation adéquates des réactifs, colorants et solutions tout en assurant le maintien de leur intégrité et de leur qualité
- L'application de mesures relatives au calibrage et à l'étalonnage des systèmes analytiques
- La participation à des contrôles de standardisation des lectures microscopiques
- La vérification de l'ajustement et du bon fonctionnement des microscopes
- Le respect des politiques générales de contrôle de la qualité

Au niveau post-analytique :

- L'apposition de la signature des technologistes médicaux, sous forme manuscrite, paraphée ou électronique, sur tous les rapports qu'ils établissent
- Les procédures de transmission des résultats
- L'application de procédures de correction d'erreurs sur les rapports déjà produits
- L'identification de leurs besoins en matière d'apprentissage et de perfectionnement par des moyens contribuant à améliorer leurs compétences professionnelles
- Les procédures relatives aux déclarations obligatoires (incidents, accidents, MADO et non-conformité)

Pour l'année 2009-2010, le comité d'inspection professionnelle projette de faire une surveillance générale de la profession d'environ 850 technologistes médicaux.

Vérification	
	Nombre
Membres visités	316
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres	989
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	879
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	316
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire	563

Enquêtes	
	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0

Décisions du conseil d'administration	
	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic

	Nombre
(en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	32

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès

	Nombre
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Activités relatives à la formation continue

Comité de développement professionnel

Stéphane Lemire, T.M. président

Isabelle Dupéré, T.M.

Julie Favreau, T.M.

Karine Paul-Fortin, T.M.

Isabelle Veilleux, T.M.

Coordination

Mamour Diouf, T.M.

Mandat

Planifier et organiser des activités de mise à jour et de développement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins déterminés dans les régions et en tenant compte des exigences présentes et futures inhérentes à l'évolution de la profession.

Au cours de la dernière année, le comité a tenu cinq réunions. Deux journées scientifiques ont été organisées. Des formations de courte durée ont eu lieu, et les activités de formation à distance se sont déroulées sur trois sessions.

On a dénombré 195 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, à l'exclusion du congrès annuel, qui constitue aussi une activité de développement.

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Nombre de membres qui l'ont suivi
Le technologiste et la loi	30	5
Bactériologie I	30	11
Biochimie I	30	5
Biochimie II	30	3
Biologie moléculaire I	30	15
Biologie moléculaire II	30	0
Hématologie I	30	5
Hématologie II	30	1
Hémostase I	30	0
Hémostase II	30	0
Histotechnologie I	30	6
Histotechnologie II	30	2
Immunohématologie I	30	7
Immunohématologie II	30	2
Contrôle de qualité au laboratoire de biologie médicale	4	30
Points chauds en médecine transfusionnelle	6	37
L'urine dans tous ses états : de l'analyse du sédiment à celle des drogues	6	37
Les liquides biologiques en hématologie	7	29
Total		195

Et cela, en plus de répondre aux demandes ponctuelles de formation de certains groupes de membres, compte tenu de la disponibilité des ressources.

Congrès

Mandat

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel, qui est une activité de développement professionnel.

Congrès 2009 (Saint-Hyacinthe)

Technologistes médicaux, sortons de l'ombre!

Stéphane Lemire, T.M., président

Nancy Durand, T.M.

Édith Laflamme, T.M.

Jessica Lambert, T.M.

Geneviève Messier, T.M.

Julie Favreau, T.M.

Dave Laflamme, T.M.

Le congrès 2009 a eu lieu du 28 au 30 mai 2009, à l'Hôtel des Seigneurs, à Saint-Hyacinthe. Le programme comprenait des conférences et des ateliers abordant des sujets généraux et scientifiques, une exposition de produits et de services, de l'information liée à la profession, ainsi que des activités sociales. Mentionnons, pour terminer, que l'assemblée annuelle se tient pendant le congrès annuel. Une rencontre a eu lieu avant l'assemblée annuelle : à cette occasion, l'évolution des dossiers liés au plan directeur de réussite a été communiquée aux membres.

Près de 400 personnes étaient présentes.

Congrès 2010 conjointement avec
l'Association des cytologistes du Québec (Laval)
Pour savoir, être et faire ensemble

Line Guay, T.M., présidente

Marie-Pierre Bouffard, cytologiste, coprésidente

Maxime Daoust, T.M.

Jeanne Desmeules, T.M.

Katy Quinn, T.M., cytologiste

Congrès 2011 (Rimouski)

Lyne Gendreau, T.M., présidente

Julie Bérubé, T.M.

Véronique Landry, T.M.

Johanne Lavoie, T.M.

Julie-Annick Lavoie, T.M.



Activités relatives au bureau du syndic

Syndic : Steve Sirois, T.M.

Syndics adjoints : Daniel Boutin, T.M.
Lyne Nadeau, T.M.

Procureur : M^e Pierre R. Sicotte de la firme Sicotte
Brouillette, avocats

Dossiers	
	Nombre
Dossiers ouverts durant la période	32
Total de membres visés par ces dossiers	32
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Demandes de renseignements	4
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	4

Décisions	
	Nombre
de porter plainte	1
de ne pas porter plainte	27

Activités relatives à la conciliation et l'arbitrage des comptes

Demandes de conciliation	
	Nombre
Reçues	0
rejetées pour non respect du délai	0
ayant conduit à une entente	0

Nombre de membres du conseil d'arbitrage ayant siégé	
	0
Nombre d'audiences du conseil d'arbitrage	
	0
Nombre de demandes d'arbitrage reçues	
	0

Sentences arbitrales rendues	
	Nombre
dont le compte en litige a été diminué	0
dont le compte en litige a été maintenu	0

Activités du comité de révision

Comité de révision

Arleen Jacques, T.M.

Louise Biron, T.M.

Maryse Nichols, T.M.

Membres du comité nommés parmi la liste dressée par l'Office des professions du Québec :

André Houle

Réjean Déry

Mandat

Donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision prise par le syndic de ne pas porter une plainte.

Nombre de réunions 0

Demandes d'avis	
	Nombre
Reçues	0
Présentées hors délai	0

Avis rendus	
	Nombre
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter une plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	0
suggérant au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer le nom d'une personne qui, agissant à titre de syndic, peut porter plainte	0

Activités du conseil de discipline

Conseil de discipline

Président : M^e Jean-Guy Légaré

Membres : Ruth Bessette, T.M.

Sonia Francoeur, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M. secrétaire

Membres substitués : Gisèle Ouellette, T.M.

Victoria Zaine, T.M.

Nombre d'audiences du comité 0

Plaintes dont l'audience est complétée par le comité

Nature de la plainte	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
	0	0

Décisions du comité

	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	0
imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le comité

	Nombre
Nature de la sanction	0

Recommandations du conseil de discipline au conseil d'administration et décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation	Nombre	
	Recommandations du comité au conseil d'administration	Décisions du conseil d'administration relatives aux recommandations du comité
	0	0

Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	0
--	----------

Tribunal des professions

	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé

Enquêtes complétées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	4
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Poursuites pénales intentées

	Nombre
portant sur l'exercice illégal	3
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0

Jugements rendus

	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal	0	2
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0

Activités du comité des normes

Comité des normes

Lynda Godue, T.M., présidente

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Louise Beauséjour, T.M., Secrétaire

Jasmine Perron, T.M. (jusqu'en novembre 2009)

Julie Désautels, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité Transport

Lynda Godue, T.M.

Mélanie Leclair, T.M.

Suzanne Gingras, T.M.

Robert Lacas

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité Qualité

Lynda Godue, T.M.

Suzanne Deschênes Dion, T.M.

Arleen Jacques, T.M.

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques

Sous-comité Biochimie (projet conjoint avec l'Ordre des chimistes du Québec)

Marie-Josée Béliveau, T.M.

Sarah Castonguay, T.M.

Marie-Josée Champagne, Ph.D., CSPQ, présidente du comité de biochimie clinique de l'OCQ

Richard Dion, MSc

Lynda Godue, T.M., présidente du comité des normes

Anne-Marie Martel, T.M., chargée de dossiers scientifiques à l'OPTMQ

Réal Petit, T.M.

Julie St-Cyr, MDCM, FRCPC, Association des médecins biochimistes du Québec

Mandat

Développer et mettre à jour des règles de pratique pour appuyer les membres dans l'amélioration et le maintien de la qualité en laboratoire médical.

Le comité des normes a tenu 4 réunions et une réunion téléphonique. Le sous-comité Qualité a tenu 1 réunion et 22 réunions téléphoniques. Le sous-comité Transport a tenu 3 réunions et une réunion téléphonique. Le sous-comité Biochimie a tenu 2 réunions depuis février 2010. Au cours de ces réunions, les activités suivantes ont notamment été réalisées :

- Révision en cours de la troisième édition des règles de pratique sur le *Prélèvement de sang par ponction capillaire pour fins d'analyse*.
- Révision des commentaires reçus pour la deuxième édition des règles de pratique sur *La Qualité dans les laboratoires de biologie médicale*. Cette nouvelle édition a été adoptée et distribuée aux membres en décembre 2009.
- Révision en cours de la quatrième édition des règles de pratique sur le *Transport et la conservation des échantillons dans le domaine de la biologie médicale*.
- Amorce de l'élaboration d'une nouvelle règle de pratique en biochimie portant sur les urines. Cette règle de pratique sera élaborée conjointement avec l'Ordre des chimistes et avec la collaboration de l'Association des médecins biochimistes du Québec.
- Participation à la consultation nationale sur les normes relatives aux analyses de biologie délocalisées d'Agrément Canada.
- Participation à la consultation sur le *Supplément Dépistage du VIH dans les points de service à l'aide de trousses de dépistage rapide : Guide à l'intention des professionnels de la santé du Québec*, élaboré par l'Institut national de santé publique du Québec.
- Révision du carton Aide-mémoire sur les prélèvements sanguins (en cours).

Le comité a également répondu aux questions des comités de l'Ordre et à celles des membres.

Activité du comité des communications

Comité des communications

Marie-Ève Caron, T.M.

Maxime Daoust, T.M.

Marie-Ève Dubé, T.M.

Annie Simard, T.M.

Steve Sirois, T.M., président

Coordination : Jean-François Loiseleur, responsable des communications (jusqu'en mars 2010)

Mandat

Le comité agit en ce qui a trait à la promotion de la profession, notamment à la conception et à l'élaboration des projets dans le cadre de la Semaine nationale, aux programmes de prix et à la publicité sur la profession. Son domaine d'intervention exclut les publications relevant des compétences des comités existants. Il intervient alors en tant que consultant afin d'assurer l'uniformité de la représentation de l'image de l'Ordre. Par ailleurs, le comité préconise une approche progressivement plus verte dans l'élaboration des communications.

Le comité a tenu 4 réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les points suivants :

- Supervision de l'aspect visuel du rapport annuel, du Sommaire et du Sommaire scientifique.
- Supervision de l'aspect communicationnel du titre Fellow.
- Participation, en 2009, aux salons Éducation et Emploi, à Montréal et à Québec, et au salon de l'Association québécoise d'information scolaire et professionnelle (AQISEP).
- Coordination des rencontres avec les étudiants de 1^{ère} année du programme Technologie d'analyses biomédicales, ainsi que des activités concernant le Prix Étudiant, les outils promotionnels, la Semaine nationale du laboratoire médical, la réforme du Prix Reconnaissance, la mise à jour de dépliants et la production du calendrier de l'Ordre.
- Préparation de la participation au salon des exposants du secteur Orientation de l'Ordre des Conseillers et Conseillères d'Orientation et des Psychoéducateurs et Psychoéducatrices du Québec.
- Collaboration avec le comité Jeunesse sur l'aspect communicationnel de certains de ses projets.

Huit des dix cégeps offrant le programme Technologie d'analyses biomédicales ont soumis des candidatures au Prix étudiant en Technologie d'analyses biomédicales de 2009.



Activité du comité jeunesse

Comité jeunesse

Chrystelle Filion, T.M.

Mélanie Gagné, T.M.

Martin Gaudet, T.M.

Édith Laflamme, T.M.

Louis Lebel, T.M.

Bruno Houde, T.M., représentant du Conseil d'administration

Coordination : Jean-François Loiseleur, responsable des communications (jusqu'en mars 2010)

Mandat

- Donner des avis et des conseils sur l'intégration des jeunes technologistes médicaux dans leur milieu de travail.
- Fournir des recommandations sur les besoins des jeunes technologistes médicaux.
- Faire connaître la profession auprès de la population étudiante et de la collectivité.

- Travailler en partenariat avec les différents comités de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec.

- Travailler en partenariat avec les comités Jeunesse des autres ordres professionnels.

Le comité a tenu quatre réunions et géré certains dossiers par communications électroniques. Ses principales activités visaient les aspects suivants :

- Création du Guide du nouveau technologiste médical pour les nouveaux membres de la profession;
- Coordination des activités des ambassadeurs de l'OPTMQ, dont le mandat est de faire la promotion de la profession dans le milieu scolaire;
- Participation, en 2009, aux salons Éducation et Emploi, de Montréal et de Québec;
- Production de la bannière d'un stand portatif;
- Collaboration avec le comité des communications sur l'aspect jeunesse de certains de ses projets.

Autres activités

L'Ordre est représenté au sein de divers organismes :

Association médicale canadienne (agrément des cégeps offrant le programme *Technologie d'analyses biomédicales*)

Coalition Priorité Cancer au Québec

Conseil québécois d'agrément

Mme Anne-Marie Martel, T.M. participe aux travaux des comités suivants :

- Clinical and Laboratory Standards Institute : membre observateur du sous-comité pour l'élaboration de la

norme C56: *Serum Indices in the Clinical Laboratory*.

- Association canadienne de normalisation : membre du CSA Technical Committee (TC Z252), Medical Laboratory Quality Systems.
- Société canadienne des sciences de laboratoire médical : membre du Preanalytical Issues and Patient Safety Working Group.
- Conseil canadien des normes : membre du Programme d'accréditation des laboratoires.

Énoncé de la mission de l'Ordre

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

Envers ses membres

L'Ordre doit offrir à ses membres des services favorisant un intérêt soutenu à l'adhésion. Les procédures relatives à l'évaluation des demandes d'adhésion des candidats, à l'inspection professionnelle et aux mesures disciplinaires permettent de maintenir leur niveau de compétence et de s'assurer ainsi de leur probité.

Afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître à la population la contribution possible des membres de l'Ordre à l'amélioration des services offerts, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation visant à maintenir un niveau élevé de compétences chez ses membres, contribuant ainsi à leur intérêt et à leur motivation à l'égard de l'exercice de leur profession.

Envers le public

La protection du public est une responsabilité sociale. Les employeurs et le public sont informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical, ainsi que des moyens d'éviter de tels actes.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise notamment à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

Renseignements généraux

Vision  Associé du diagnosticien

Mission  Faciliter et fiabiliser les diagnostics médicaux

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités s'inscrivent dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont liées à ses activités professionnelles.

À ces aspects s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- effectuer des prélèvements;
- procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance;
- introduire un instrument, selon une ordonnance, dans le pharynx et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique;
- administrer, y compris par voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation a été délivrée au membre, par l'Ordre, dans le cadre d'un règlement en application du paragraphe o de l'article 94;
- mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Le technologiste médical est, de plus, autorisé à exercer les activités suivantes :

- À des fins d'autopsie et selon une ordonnance, procéder à l'ouverture d'un corps, y introduire un instrument et en retirer des organes.
- À des fins de greffe de tissus oculaires ou dans le cadre de travaux de recherche, retirer des globes oculaires sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.4 Tissus oculaires destinés à la transplantation.

- À des fins de greffe de tissus ou dans le cadre de travaux de recherche, prélever des tissus sur une personne décédée. Cette activité professionnelle s'exerce sous la responsabilité d'un directeur médical et conformément à la norme CAN/CSA-Z900.2.2 Tissus destinés à la transplantation.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministère de l'Éducation à la suite d'études suivies en Technologie d'analyses biomédicales ou l'équivalent. L'Ordre délivre aussi un permis de technologiste médical en cytopathologie aux détenteurs d'un DEC en Technologie d'analyses biomédicales et d'une Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) décrète que : « nul ne peut... utiliser le titre de "Technologiste Médical" ou de "Registered Technologist", ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation « Tech. Med. » ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales « T.M. » ou « R.T. » s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

Permis délivrés selon la catégorie

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	267
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	3

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe de l'article 94 du Code des professions définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Autorisations spéciales

	Nombre
Accordées	0
Renouvelées	0

L'Ordre n'a pas de conditions ni de formalités de délivrance d'un certificat d'immatriculation.

Nombre de membres inscrits
au tableau à la fin de la période 4379

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon la région administrative

	Nombre
01 Bas-Saint-Laurent	175
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	195
03 Capitale-Nationale	545
04 Mauricie	194
05 Estrie	203
06 Montréal	1317
07 Outaouais	125
08 Abitibi-Témiscamingue	111
09 Côte-Nord	85
10 Nord-du-Québec	37
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	80
12 Chaudière-Appalaches	145
13 Laval	104
14 Lanaudière	133
15 Laurentides	231
16 Montérégie	561
17 Centre-du-Québec	109
99 Hors du Québec	29

Membres inscrits au tableau à la fin de la période selon le sexe

	Nombre
Homme	571
Femme	3808

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1^{er} avril de chaque année. L'adhésion au régime d'assurance responsabilité professionnelle offert par l'Ordre est obligatoire, ainsi que la contribution au financement de l'Office des professions du Québec. En 2009-2010, la cotisation annuelle était de 247 \$. La TPS et la TVQ s'appliquent à la cotisation.

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	0
un permis spécial	0
un permis restrictif	0
un permis restrictif temporaire	0

Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis

Catégorie de permis	Nombre
Technologiste médical exerçant en biologie médicale	4302
Technologiste médical exerçant en biologie médicale et en cytopathologie	50
Technologiste médical exerçant en cytopathologie	27

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe p de l'article 94 du Code des professions autorisant les membres de l'ordre à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Inscriptions au tableau

	Nombre
Total des inscriptions	4379
Premières inscriptions	279

Inscriptions au tableau avec limitation ou suspension

	Nombre
avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Membres inscrits au tableau à la fin de la période détenant

	Nombre
un permis temporaire	0
un permis spécial	0

Radiations du tableau selon le motif

Motif de la radiation	Nombre
Non paiement de la cotisation dans les délais prescrits	481
Sanction disciplinaire	0
Radiation provisoire	0

Suspensions ou révocations de permis selon la catégorie

	Nombre
Suspension	0
Révocation	0

Rapport du vérificateur et états financiers

Rapport du vérificateur

Aux membres de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

Nous avons vérifié le bilan de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2010 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Allard CA Inc.
par Herve Allard CA auditeur

Comptable agréé

Montréal, le 13 mai 2010

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	1 064 344	1 026 301
Admission, réadmission	44 799	40 435
Primes pour le régime collectif	53 202	52 031
Récupérations pour services	4 272	7 798
Développement professionnel	73 033	61 216
Congrès	134 709	143 379
Communications	54 863	51 639
Intérêts	20 363	24 931
Subventions (note 12)	37 261	5 947
Administration - bureau du syndic	3 770	1 885
	1 490 616	1 415 562
CHARGES		
Délivrance de permis	79 891	42 570
Inspection professionnelle	189 225	185 209
Conseil de discipline	6 045	6 649
Bureau du syndic	6 188	15 815
Plan directeur	22 342	---
Normes de pratique professionnelle	104 881	87 081
Comité de la formation	729	2 430
Développement professionnel	147 814	84 204
Congrès	123 908	155 099
Communication	166 730	167 548
Comité jeunesse	35 103	13 636
Administration	602 825	639 146
	1 485 681	1 399 387
EXCÉDENT DES PRODUITS	4 935	16 175

Renseignements sur les résultats (note 14)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Non affectés	Investis en immobilisations et site Web	2010	2009
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	450 851	143 520	594 371	578 196
Excédent (Insuffisance) des produits	48 226	(43 291)	4 935	16 175
Nouvelles immobilisations	(50 544)	50 544	---	---
Site Web	(9 940)	9 940	---	---
SOLDE À LA FIN	439 908	159 398	599 306	594 371

Voir les notes afférentes aux états financiers.

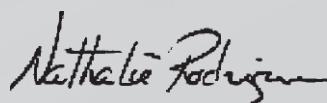
Bilan

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	1 021 452	1 036 153
Placements (note 5) (coût: 611 767 \$; 2009: 478 805 \$)	611 767	478 805
Débiteurs	29 846	37 926
Frais payés d'avance et dépôts	105 218	110 006
	1 768 283	1 662 890
PLACEMENTS (note 5) (coût: 52 581 \$; 2009: 176 204 \$)	50 869	170 282
DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS (note 6)	34 403	25 345
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (notes 7 et 9)	135 854	114 904
SITE WEB (note 8)	53 322	73 934
	2 042 731	2 047 355
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	285 798	270 636
Revenus reportés	1 119 419	1 125 867
Portion à court terme de la dette à long terme (note 9)	2 957	2 733
	1 408 174	1 399 236
DETTE À LONG TERME (note 9)	5 473	8 430
SUBVENTIONS REPORTÉES (note 12)	29 778	45 318
	1 443 425	1 452 984
ACTIFS NETS		
Non affectés	439 908	450 851
Investis en immobilisations corporelles et site web	159 398	143 520
	599 306	594 371
	2 042 731	2 047 355

ENGAGEMENTS (notes 10 et 11)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



T.M., R.T., administrateur



T.M., administrateur

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits	4 935	16 175
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités:		
amortissement des immobilisations	27 396	27 123
amortissement site-web	30 552	28 812
amortissement des subventions reportées	(15 540)	(15 540)
perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 712	4 516
perte sur disposition d'immobilisations	883	---
Fonds de roulement autogénérés	49 938	61 086
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 13 a)	21 579	231 094
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	71 517	292 180
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(50 544)	(13 844)
Variation des placements	41 529	(101 201)
Acquisition site web	(9 940)	(6 948)
Fonds de stabilisation	(9 058)	(8 717)
Produit de dispositions d'immobilisations	1 315	---
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement	(26 698)	(130 710)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Versements sur la dette à long terme	(2 733)	(6 585)
Flux de trésorerie utilisés pour l'activité de financement	(2 733)	(6 585)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	42 086	154 885
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 514 958	1 360 073
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 13 b)	1 557 044	1 514 958

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

I- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. La fonction principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre, le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel (R.R.Q., c. C-26, r. 5.1).

2- MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

a) Adoption de conventions comptables

i) - Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2009, la direction a choisi d'adopter les chapitres 3862, « Instruments financiers - informations à fournir », et 3863, « Instrument financiers - présentation », du Manuel de l'ICCA, qui remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers - informations à fournir et présentation ». Ces normes modifient et améliorent les obligations d'information, de façon à obliger l'entité à fournir des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elle est exposée ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Leur mise en application par l'Ordre n'a aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 4).

ii) - Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

L'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux de l'ICCA CPN-173, *Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et passifs financiers*, précise que le risque de crédit propre à l'entité et celui de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. L'adoption du CPN-173 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers de l'Ordre ni sur la détermination de la juste valeur marchande de ses actifs financiers et de ses passifs financiers.

iii) - Normes générales de présentation des états financiers

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA, « Normes générales de présentation des états financiers », y ajoutant l'exigence selon laquelle, lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Ordre.

b) Modifications comptables futures

Normes internationales d'information financière

Le conseil des normes comptables (CNC) a annoncé que toutes les entités canadiennes ayant une obligation publique de rendre des comptes, sous réserve de certaines exceptions dont les organismes sans but lucratif, adopteront les Normes Internationales d'information financière (IFRS) à titre de principes comptables généralement reconnus du Canada pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'Ordre peut choisir d'adopter les IFRS. La direction évalue actuellement les incidences qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Placements détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions représentent des placements acquis ou pris en charge principalement en vue de revente ou de rachat à court terme. Ils sont constatés à la juste valeur selon la méthode du cours du marché. Tout gain ou perte réalisé et non réalisé est présenté au résultat net de l'exercice au cours duquel ils se matérialisent.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les durées sont les suivantes:

Améliorations locatives	5 ans
Équipement informatique	4 à 5 ans
Logiciels	4 à 5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Notes afférentes aux états financiers (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

3- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Site Web

Le site Web, qui est composé de quatre phases, est comptabilisé au prix coûtant et est amorti sur une période de quatre ans selon la méthode de l'amortissement linéaire dès qu'une phase est mis en exploitation.

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Selon cette méthode, les contributions affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la formation continue sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Les gains et les pertes réalisés sont comptabilisés à l'état des résultats.

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation aux centres d'autofinancement suivants: inspection professionnelle, conseil de discipline, normes de pratique professionnelle, comité de la formation, développement professionnel, congrès, communication et comité jeunesse. Les coûts indirects sont ventilés selon les clés de répartition suivantes:

Charges liées au loyer, assurances, taxes, amortissement et l'entretien - sont réparties en proportion des coûts directs des salaires par rapport à la masse salariale.

Charges liées au matériel bureautique - selon le taux d'utilisation.

Ces frais sont inclus dans le poste salaires et frais fixes.

Apports reçus sous forme de services

L'Ordre reçoit des services de nombreux membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les parts des fonds communs du marché monétaire et les placements de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

Actifs nets investis en immobilisations et site Web

Le montant des actifs nets investis dans les immobilisations et le site-web correspond à la valeur nette comptable de ces actifs déduction faite du solde non amorti des subventions reportées.

Subventions

Les subventions relative au développement du site Web, sont comptabilisées à titre de subventions reportées et sont amorties selon la même méthode et suivant la même durée que le site Web.

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées à titre de produits.

4- INSTRUMENTS FINANCIERS

En conformité avec le chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA, « Instruments financiers - comptabilisation et évaluation », les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes: détenus à des fins de transactions, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi par la direction lors de sa comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers de l'Ordre sont classés et évalués comme suit:

Actifs/passifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie
Créances
Placements
Fournisseurs et charges à payer

Catégorie

Détenus à des fins de transaction
Détenus à des fins de transaction
Détenus à des fins de transaction
Détenus à des fins de transaction

Évaluation

Juste valeur
Juste valeur
Juste valeur
Juste valeur

Notes afférentes aux états financiers (suite) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

4- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif qui serait reçu ou versé lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers:

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, fournisseurs et charges à payer

Les justes valeurs de ces actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions correspondent approximativement à leur valeur historique en raison de leur échéance prochaine.

ii) Placements

La juste valeur des placements est déterminée selon le cours du marché.

Gestion des risques

L'Ordre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats.

L'Ordre est exposé aux risques décrits ci-dessous associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité à des risques précis est fournie s'il est possible que ces risques aient une incidence sur les résultats, les activités ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risques au 31 mars 2010 des instruments financiers à cette date.

Les instruments financiers de l'Ordre et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants:

	RISQUES			
	Crédit	Liquidité	Risques de marché	
			Change	Taux d'intérêt
Évalués à la juste valeur				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X
Créances	X			
Placements	X	X	X	X
Fournisseurs et charges à payer		X		
Évalués au coût				
Réserve - fluctuation des sinistres		X		

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque lorsqu'un groupe de clients présentent une caractéristique économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. Les concentrations importantes du risque de crédit auquel l'Ordre est exposé se rapportent à des secteurs d'activité, et l'Ordre ne court aucun risque important à l'égard d'un client unique. L'Ordre est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ce qui lui ferait subir une perte financière.

Le montant total de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances et des placements, déterminés à leur juste valeur, correspond à l'exposition maximale de l'Ordre au risque de crédit.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux placements à court terme est réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des parts de Fonds communs du marché monétaire, des bons du trésor du Canada et des dépôts à terme. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à la politique de placement de l'Ordre.

ii) Créances

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, l'Ordre ayant une clientèle considérable. Les montants à recevoir proviennent en grande partie des ristournes des assureurs et de subventions pour des activités de l'Ordre.

L'Ordre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité d'où émane la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas. De l'avis de la direction aucun montant ne justifiait d'être provisionné.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

4- INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b) Risques de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment de délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

L'Ordre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

c) Risques de marché

L'Ordre est exposé aux risques de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Les risques de marché sont le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison de variations des taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre est le dollar canadien. L'Ordre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrats à terme sur devises. Au 31 mars 2010, l'Ordre ne détenait pas de placements exposés au risque de change.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre n'a qu'un seul passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Ordre comprend des montant déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre.

Les parts de Fonds commun du marché monétaire et les bons du Trésor du Canada sont peu exposés au risque de taux d'intérêt en raison de leur échéance à court terme. Donc ce risque n'a pas d'incidence significative.

5-PLACEMENTS

L'Ordre gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. La juste valeur correspond environ au coût, exception faite d'une perte non réalisée de 1 712 \$ (2009: 4 716 \$) à la date du bilan. Les placements sont composés de 535 592 \$ (478 805 \$ en 2009) en parts de fonds communs du marché monétaire, de 76 575 \$ (76 575 \$ - 2009) en certificat de placement garanti et de 50 869 \$ (170 285 \$ en 2009) de titres négociables échéant à des dates allant jusqu'à 2014.

Le taux de rendement des parts de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché et a représenté, 0,05 % (2,70 % en 2009). Les taux d'intérêts des titres négociables ont été de 3,8 % (3,8 % en 2009).

6-DÉPÔTS CHEZ LES ASSUREURS

Depuis le 1^{er} avril 2006, l'Ordre a convenu avec les assureurs de ré-investir la moitié du surplus d'opération du programme qui lui était versé à cet égard, dans le but de stabiliser les primes futurs d'assurance-responsabilité de ses membres. Les montants investis dans ce fonds porte intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, pour un terme de 5 ans, moins 1/2 de 1 %. Dès que le solde de ce fonds aura atteint 50 000 \$, l'excédent de cette somme pourra être remis à l'Ordre.

	2010 \$	2009 \$
Solde au début de l'exercice	25 345	16 628
Ristourne capitalisée	8 543	8 355
Revenu d'intérêts	515	362
Solde à la fin de l'exercice	34 403	25 345

Notes afférentes aux états financiers (suite) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	2010 Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	2009 Valeur nette \$
Améliorations locatives	30 155	6 512	23 643	26 660
Équipement informatique	47 207	11 625	35 582	3 876
Logiciels	16 536	5 460	11 076	9 430
Mobilier et équipement	95 585	30 032	65 553	74 938
	189 483	53 629	135 854	114 904

8- SITE WEB

	Coût \$	2010 Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	2009 Valeur nette \$
Site Web	128 223	74 901	53 322	73 934

9- DETTE À LONG TERME

	2010 \$	2009 \$
Prêt du locateur, pour des améliorations locatives dont la valeur nette comptable est de 23 643 \$, remboursable par versements de 292 \$, capital et intérêts au taux de 8 %, échéant en novembre 2013.	8 430	11 163
Portion à court terme	2 957	2 733
	5 473	8 430

Les remboursements en capital au cours des trois prochains exercices s'établissent comme suit:

	2011 \$	2012 \$	2013 \$
	2 957	3 198	2 275

10- ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrat de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement, l'Ordre s'est engagé pour des versements totaux de 145 640 \$ et à payer les loyers annuels minimaux suivants:

	2011 \$	2012 \$	2013 \$
	59 802	57 225	28 613

Notes afférentes aux états financiers (suite)

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

11- AUTRES ENGAGEMENTS

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloque sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été réinvestis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

12- SUBVENTIONS ET SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées comprennent des sommes reçues du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles afin de développer un outil qui permet d'évaluer les acquis expérientiels de chacun des candidats formés à l'étranger et d'identifier les compétences à mettre à niveau en vue de l'obtention d'un permis d'exercice.

SUBVENTIONS REPORTÉES	2010 \$	2009 \$
Solde au début de l'exercice	83 746	60 858
Nouvelles subventions reçues au cours de l'exercice	---	38 428
Moins l'amortissement de l'exercice	(15 540)	(15 540)
Solde à la fin de l'exercice	68 206	83 746

L'Ordre a reçu, au cours de l'exercice, une subvention de 30 474 \$ du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, une somme de 6 187 \$ du Fonds d'appui à la mobilité de la main d'œuvre (FAMMO) et un dernier montant de 600\$ du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour des dépenses d'exploitation.

13- FLUX DE TRÉSORERIE

	2010 \$	2009 \$
a) Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Actif		
Débiteurs	8 080	14 901
Frais payés d'avance et dépôts	4 788	(52 483)
Passif		
Créditeurs et frais courus	15 159	(12 035)
Revenus reportés	(6 448)	280 711
	21 579	231 094
	2010 \$	2009 \$
b) Trésorerie et équivalent de trésorerie à la fin		
Encaisse	1 021 452	1 036 153
Fonds du marché monétaire	535 592	478 805
	1 557 044	1 514 958

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements de moins de 90 jours.

Notes afférentes aux états financiers (suite) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

14- RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

	2010 \$	2009 \$
Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration:		
Amortissement des immobilisations	27 396	27 123
Amortissement du site Web	30 552	28 812
Amortissement des subventions reportées	(15 540)	(15 540)
Frais de banque	11 875	11 127
Intérêts sur la dette à long terme	782	1 102
Perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 712	4 516

15- INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'Ordre définit la capital comme étant composé, des revenus reportés, des immobilisations, du site Web, des soldes affectés et non affectés. L'Ordre n'est pas soumis à des exigences en matière de capital d'origine externe, autres que celles relatives à certaines subventions qui ont été respectées avec l'accord du ministère concerné.

Le capital de l'Ordre est constitué comme suit:	2010 \$	2009 \$
Revenus reportés	1 119 419	1 125 867
Immobilisations	135 854	114 904
Site Web	53 322	73 934
Solde non affecté	439 908	450 851
Capital total	1 748 503	1 765 556

L'Ordre gère ses investissements de façon à permettre l'atteinte des objectifs à l'égard de la protection du public et des services fournis aux membres. En matière de gestion du capital, la direction vise à adapter la structure de son capital à la nature et à l'échéance sous-jacentes des actifs financiers, et à détenir des fonds non affectés en quantité suffisante pour lui permettre d'affronter des problèmes financiers imprévus, afin de maintenir la stabilité de sa structure financière. L'Ordre cherche à réduire au minimum le recours au levier financier et à détenir des liquidités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles.

Renseignements complémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
DÉLIVRANCE DE PERMIS		
Salaires et frais fixes	41 312	34 840
Bureau et affranchissement	3 113	2 579
Dépenses de comité	4 992	5 151
Honoraires professionnels	30 474	---
	79 891	42 570
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et frais fixes	113 690	106 566
Bureau et affranchissement	4 934	2 981
Dépenses de comité	6 221	6 929
Honoraires des inspecteurs	40 743	46 663
Déplacements et séjours	23 637	22 070
	189 225	185 209
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Salaires et frais fixes	3 103	1 772
Bureau et affranchissement	736	2 513
Dépenses de comité	---	1 361
Honoraires légaux	2 206	1 003
	6 045	6 649
BUREAU DU SYNDIC		
Bureau et affranchissement	1 693	1 164
Dépenses de services	2 656	1 057
Honoraires professionnels	1 839	13 594
	6 188	15 815
PLAN DIRECTEUR		
Bureau et affranchissement	528	---
Dépenses de comité	13 761	---
Honoraires	3 971	---
Autres	4 082	---
	22 342	---
NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE		
Salaires et frais fixes	68 078	59 164
Bureau et affranchissement	19 091	6 003
Publications	11 504	10 530
Dépenses de comité	1 317	1 313
Dépenses de réalisation	4 891	10 071
	104 881	87 081

Renseignements complémentaires (suite) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
COMITÉ DE LA FORMATION		
Salaires et frais fixes	277	1 592
Bureau et affranchissement	91	11
Dépenses de comité	361	827
	729	2 430
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL		
Salaires et frais fixes	67 021	53 335
Bureau et affranchissement	5 848	3 403
Publications	9 780	5 141
Dépenses de comité	8 301	3 665
Honoraires de formation	7 290	12 092
Déplacements et séjours	2 346	3 525
Vidéos, locaux et services	47 228	3 043
	147 814	84 204
CONGRÈS		
Salaires et frais fixes	26 915	11 717
Bureau et affranchissement	5 020	13 924
Composition	6 970	2 500
Publications	13 314	9 812
Dépenses de réalisation:		
Conférenciers	8 573	10 303
Dépenses de comité	10 798	35 911
Kiosques	3 853	4 349
Salles	2 065	3 838
Activités sociales	46 400	62 745
	123 908	155 099
COMMUNICATION		
Salaires et frais fixes	39 529	39 247
Bureau et affranchissement	38 821	47 780
Imprimerie	52 435	50 569
Dépenses de comité	8 737	4 232
Dépenses de réalisation	27 208	25 720
	166 730	167 548
COMITÉ JEUNESSE		
Salaires et frais fixes	17 515	6 945
Bureau et affranchissement	1 003	893
Publications	3 170	1 920
Dépenses de comité	13 415	3 878
	35 103	13 636

Renseignements complémentaires (suite) pour l'exercice terminé le 31 mars 2010

	2010 \$	2009 \$
ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	156 717	197 072
Frais de bureau	16 519	12 962
Affranchissement	17 763	31 136
Téléphone	9 610	10 340
Électricité	2 301	985
Impression	9 109	9 502
Informatique	27 429	18 422
Loyer	57 225	61 725
Location et entretien d'équipement	3 159	3 026
Cotisations	24 858	26 226
Séjours, déplacements et frais de réunion:		
Permanents	12 784	10 506
Conseil d'administration	97 821	99 467
Comité exécutif	8 975	10 735
Assurances	1 998	2 149
Prime pour le régime collectif	53 202	52 031
Taxes	18 364	(157)
Mauvaises créances	---	---
Entretien	9 344	8 471
Honoraires professionnels	11 651	22 555
Perte (Gain) sur disposition d'immobilisations	883	---
Perte non réalisée sur les actifs financiers détenus à des fins de transactions	1 712	4 516
Frais de banque	11 875	11 127
Intérêts sur la dette à long terme	782	1 102
Amortissement des immobilisations	27 396	27 123
Amortissement du site VWeb	30 552	28 812
Amortissement des subventions reportées	(15 540)	(15 540)
Articles corporatifs	705	1 056
Autres	5 631	3 797
	602 825	639 146

281, avenue Laurier Est
Montréal (Québec) H2T 1G2
Téléphone : 514 527-9811 • 1 800 567-7763
Télécopieur : 514 527-7314
info@optmq.org

optmq.org

ISSN : 1483-1139 (version imprimée)
ISSN : 1916-9485 (version PDF)
Dépôt légal 2e trimestre 2010

♻️ Imprimé avec des encres végétales sur papier écologique recyclé à 50 %, dont 25 % en fibres d'après consommation.